PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Notre patrimoine a de l'avenir

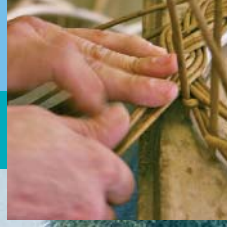

RÉSUMÉ
Charte 2008-2020

Orientations et objectifs

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Au sommaire

Pourquoi un Parc naturel régional? 3

Les enjeux du territoire 4

Comment travaille le Parc naturel régional? 6

Des patrimoines pour les générations futures 7

- Préserver la biodiversité
- Inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources
- Agir pour nos paysages culturels remarquables ou ordinaires, reconnus ou méconnus
- Maîtriser l'évolution du territoire

Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains 10

- Contribuer au développement d'une agriculture durable
- Contribuer à une gestion durable des massifs forestiers
- Engager collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale
- Soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire
- Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines

Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération 13

- Valoriser les patrimoines par la culture
- Contribuer à l'éducation des citoyens de demain
- S'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité
- Renforcer la coopération et la coordination intercommunales
- Agir conjointement pour le développement durable: du local à l'international

Éditorial

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine inscrit son action quotidienne dans un projet de développement durable en lien avec l'environnement, l'économie et la vie sociale. Ce développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir.

Depuis sa création, le Parc vit et évolue. Le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables a officialisé sa nouvelle charte par décret du 22 mai 2008 et ce, pour une durée de 12 ans. Après plusieurs années de révision et de concertation, en association avec des personnes de tous horizons, des orientations et idées nouvelles sont apparues. Ainsi la charte du Parc se doit-elle de fédérer et mobiliser l'ensemble de ses forces vives afin de répondre aux nombreuses attentes des citoyens et des collectivités.

Habitants du Parc, cette nouvelle charte vous concerne. Élus, professionnels ou particuliers, vous pouvez contribuer à l'évolution de notre territoire: façonner son identité, valoriser sa culture, ses paysages, bref, tout ce qui fait son essence!

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui ce Résumé de la charte 2008-2020 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine afin de vous en présenter l'essentiel, au travers d'actions et de témoignages.

Jean-Michel Marchand
Président du Parc
Conseiller général de Maine-et-Loire

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Bureau du Parc - 7 rue Jehanne-d'Arc – 49730 MONTSOREAU
Tél.: 02 41 53 66 00 – Fax: 02 41 53 66 09
Directeur de la publication: Jean-Michel MARCHAND
Codirecteur de la publication: Loïc BIDAULT
Conception, rédaction et réalisation: Édito, Nantes.
Impression: Loire Impression, Saumur
Tirage: 10000 exemplaires
N° ISBN: 2-9524393-2-X
Dépôt légal: à parution
Crédit photos: CASLD, Dominique Drouet, Image de Marc (Marc Jauneaud), Karen Ferrolier, Marielle Ferrolier, Jean-Pierre Klein, Élise Lavieville, Petri, Émilie Plaetevoet, Louis-Marie Préau, PNR Loire-Anjou-Touraine (Michel Mattei, Virginie Coiffard, Julie Just, Sylvie Nicolas).
Juillet 2008

Imprimé sur papier recyclé à partir d'encres végétales.

Pourquoi *un Parc naturel régional?*

LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE, UN OUTIL DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est un territoire à dominante rurale dont le **patrimoine naturel et culturel, particulièrement riche et fragile, est cohérent et porteur d'une identité forte**. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable dans un objectif de protection et de valorisation de l'ensemble de son patrimoine – milieux, paysages, culture, histoire, architecture… Composé de 141 communes réparties sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, et les régions Centre et Pays de la Loire, le Parc est aussi un **lieu de dialogue et d'échange** entre toutes les forces vives du territoire soucieuses de le mettre en valeur. La maîtrise du cadre de vie est en effet l'affaire de tous.

LA CHARTE DU PARC: UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'ESPACE

La charte du Parc, c'est le contrat écrit symbolisant le **projet de préservation et de développement durable conçu pour le territoire**. Les collectivités territoriales et locales sont associées à son élaboration. Les partenaires socioprofessionnels et associatifs y ont aussi largement contribué: ensemble, ils s'engagent à gérer de manière cohérente toutes les actions destinées à **valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages.** D'une validité de douze ans, les orientations de la charte se décomposent en trois axes, clés de voûte de toutes les actions qui y seront menées: des patrimoines pour les générations futures, un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains, et dernier axe, un territoire responsable et dynamique ouvert à la coopération.

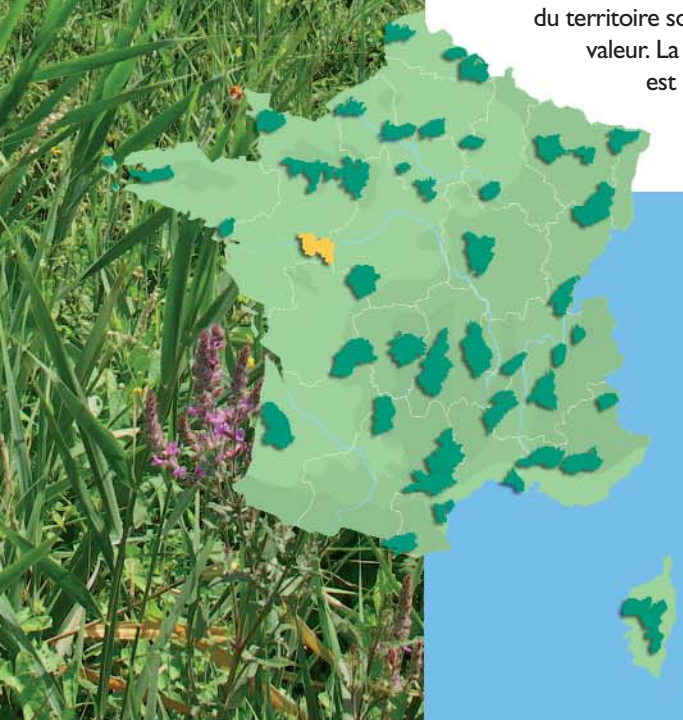

UN RÉSEAU NATIONAL

En 2007, les 45 Parcs naturels régionaux représentent 7 millions d'hectares, soit près de 13 % du territoire national. Ils concernent 21 régions métropolitaines, auxquelles s'ajoutent la Guyane et la Martinique, 68 départements, 3 706 communes et un total de 3 millions d'habitants.

LES MISSIONS D'UN PARC

- **Protéger et gérer le patrimoine naturel et culturel**
- **Aménager le territoire**
- **Favoriser le développement économique et social**
- **Accueillir, éduquer et informer le grand public**
- **Contribuer à l'expérimentation et à la recherche**

Carte des Parcs naturels régionaux de France métropolitaine, auxquels s'ajoutent ceux de Guyane et de Martinique.

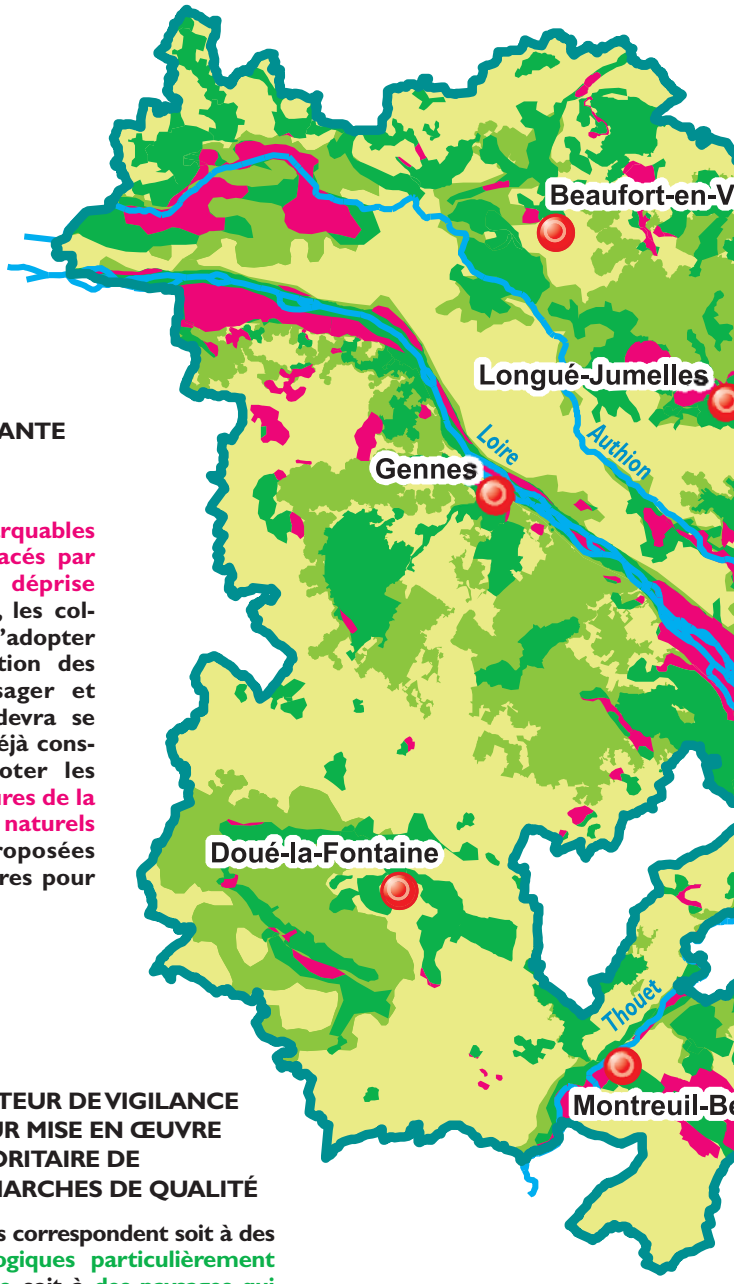

SECTEUR À VOCATION DOMINANTE DE PRÉSERVATION PATRIMONIALE

Il s'agit des secteurs remarquables du territoire les plus menacés par l'étalement urbain ou la déprise agricole. Dans ces espaces, les collectivités ont pour devoir d'adopter des mesures de préservation des patrimoines naturel, paysager et bâti. Ainsi, l'urbanisation devra se faire au sein des secteurs déjà construits pour ne pas grignoter les espaces agricoles. Des mesures de la conservation des milieux naturels extraordinaires seront proposées par le Parc et ses partenaires pour sauvegarder la biodiversité.

SECTEUR DE VIGILANCE POUR MISE EN ŒUVRE PRIORITAIRE DE DÉMARCHES DE QUALITÉ

Ces secteurs correspondent soit à des zones écologiques particulièrement intéressantes, soit à des paysages qui risquent d'être dégradés si l'on n'y prend pas garde. Le Parc devra donc se consacrer prioritairement à ces zones pour promouvoir et développer des démarches de qualité environnementale dans les programmes de construction ou dans les documents d'urbanisme. Les espaces naturels, comme par exemple les prairies naturelles, feront l'objet de contrats avec les éleveurs pour qu'ils puissent vivre de leur activité tout en sauvant les écosystèmes qui y sont intimement liés.

Les enjeux *du territoire*

Pour mieux hiérarchiser les actions, la charte détermine trois types de secteurs importants sur le plan écologique et paysager. Si les actions du Parc ne doivent pas forcément se limiter à ces secteurs, ils constituent pour la charte des zones d'interventions prioritaires. Pour être compatibles avec la charte, les documents d'urbanisme devront également respecter ces grandes orientations.

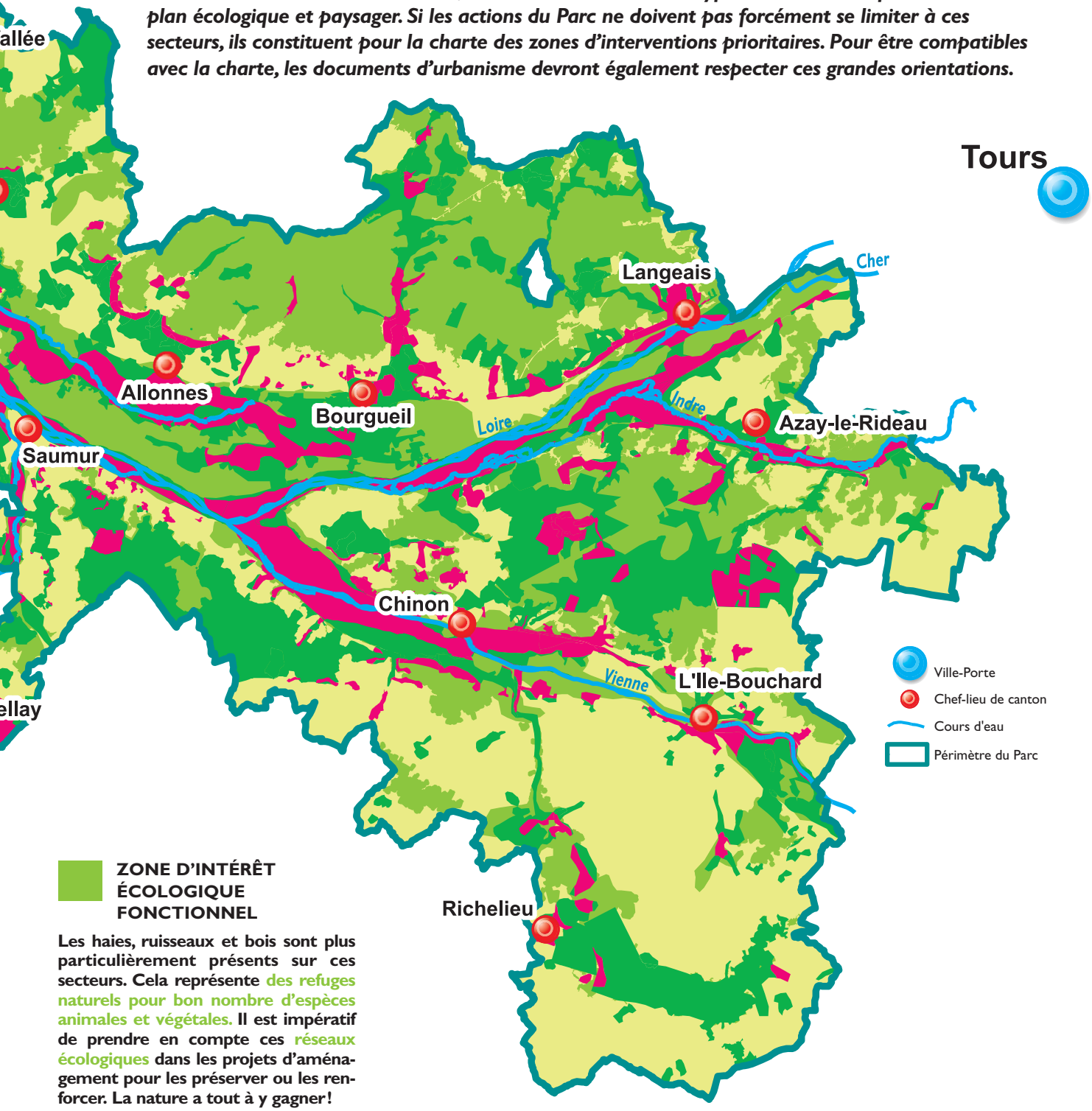

ZONE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FONCTIONNEL

Les haies, ruisseaux et bois sont plus particulièrement présents sur ces secteurs. Cela représente des refuges naturels pour bon nombre d'espèces animales et végétales. Il est impératif de prendre en compte ces réseaux écologiques dans les projets d'aménagement pour les préserver ou les renforcer. La nature a tout à y gagner !

Comment travaille *le Parc naturel régional?*

LE SYNDICAT MIXTE

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est géré par un syndicat mixte. Son rôle est de définir les orientations et la programmation des actions conformément aux dispositions de la charte qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

À cet effet, il peut procéder à toutes études et actions nécessaires – réalisations d'équipements ou de travaux d'entretien, actions foncières, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers, information du public –, pour son propre compte ou pour le compte des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale du territoire.

Le territoire du Parc est limité à celui des communes adhérentes. Le Parc peut éventuellement mener des actions avec d'autres partenaires en dehors de ce territoire, notamment les communes périphériques et les villes-portes. Ces actions sont obligatoirement liées aux objectifs de la charte.

Le comité syndical de 158 membres, représentant les communes adhérentes, les régions, les départements et les deux villes-portes du Parc, dirige le syndicat mixte.

Le bureau est composé de 26 membres issus du comité syndical.

Le comité scientifique, composé de chercheurs et d'experts, développe des travaux de recherche sur des thèmes liés au développement durable et au territoire du Parc.

Les sept commissions thématiques (milieux naturels et gestion de l'espace, urbanisme et planification, éco-développement, tourisme et loisirs, culture, éducation, finances), pouvant se décliner en groupes de travail, animent et alimentent les réflexions et actions du Parc.

L'équipe pluridisciplinaire du Parc, composée de 21 personnes en 2008, assure le montage et le suivi des opérations.

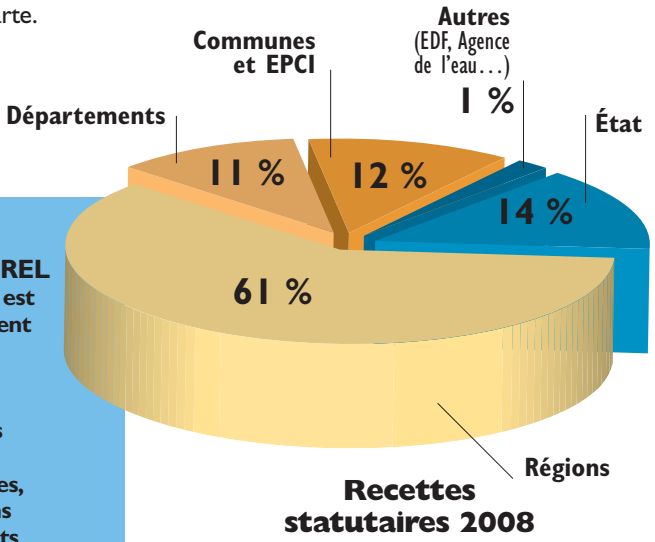

Recettes statutaires 2008

LE BUDGET ANNUEL DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE est de l'ordre de 2 millions d'euros. Son financement provient de deux sources principales : des cotisations versées par toutes les collectivités territoriales signataires de la charte – régions, départements, communes –, d'une part, et des dotations du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, d'autre part… Dans certains cas, les opérations menées par le Parc font l'objet de financements spécifiques des différents partenaires concernés.

Des patrimoines pour les générations futures

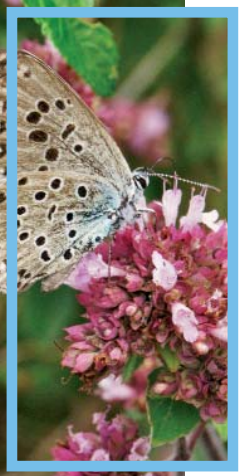

biodiversité

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Au cours des dernières décennies, l'impact des activités humaines sur la biodiversité a fortement augmenté. Le premier enjeu pour le Parc est donc de renforcer ses actions de protection et de sensibilisation.

Le Parc souhaite d'abord poursuivre **son état des lieux écologique** (inventaires, réseau Sterne, échanges de données naturalistes) du territoire afin d'évaluer les priorités d'intervention et de suivre les espèces et habitats naturels remarquables. Il entend aussi informer régulièrement les associations locales de sauvegarde, les élus, les techniciens municipaux et les habitants de l'état du patrimoine naturel au travers de **temps de rencontre**. En parallèle, il continuera d'émettre des avis auprès des services de l'État sur l'**application des réglementations relatives à la préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagements locaux.**

Pour la sauvegarde des **milieux exceptionnels** – zones humides, milieux calcaires, massifs forestiers… –, le Parc mettra en œuvre des actions locales avec les communes, les associations concernées et les particuliers. La préservation concernera en priorité les **espèces remarquables** du territoire : grande mulette perlière (moule d'eau douce), castor d'Europe, chauves-souris, outarde canepetière, sterne pierregarin… Les **insectes rares** – rosalie des Alpes, lucane cerf-volant… – ainsi que les végétaux comme la fritillaire pintade et les plantes des champs cultivés (adonis goutte de sang, renoncule des champs). La reconquête du patrimoine naturel passe aussi par la gestion quotidienne de la **nature**. Ainsi, le Parc souhaite inciter communes et

La rosalie des Alpes

Action

LE RÉSEAU STERNE

(Système territorial d'études et de recherches naturalistes et écologiques), mis en œuvre par le Parc, vise à favoriser la circulation des données naturalistes entre les acteurs du patrimoine naturel. La base de données ainsi constituée est accessible sur le site Internet du Parc. Ce dernier est déjà sollicité par différents organismes nationaux intéressés par cet outil innovant.

Témoignage

Élisabeth Lambert
Centre d'études et de recherche sur les écosystèmes aquatiques (Cerea)

"Les espèces envahissantes, comme la jussie ou la renouée du Japon, colonisent des écosystèmes différents de leur aire de répartition naturelle au détriment des espèces indigènes. Leur prolifération diminue la biodiversité, modifie le fonctionnement des écosystèmes (fermeture des boires…) et perturbe les activités de loisirs. Le Cerea participe avec le Parc à des actions de recherche pour comprendre leur développement et mieux contrôler leur prolifération, à la diffusion des connaissances auprès des principaux intervenants et à la sensibilisation du public."

Des patrimoines *pour les générations futures*

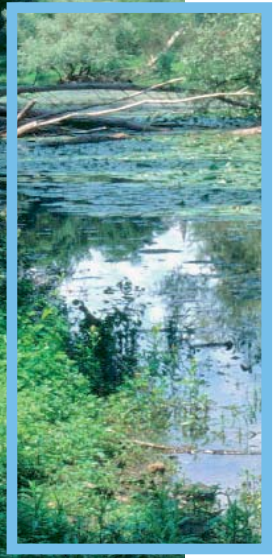

habitants à adopter des **bonnes pratiques** pour garantir la richesse biologique du territoire. Ces gestes concernent les agriculteurs et les industriels (utilisation raisonnée de produits d'entretien, gestion des déchets), les jardineries (approvisionnement de plantes locales ne portant pas atteinte aux milieux naturels) et les particuliers qui seront conseillés sur la plantation d'arbres et arbustes adaptés.

INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT ET LA MAÎTRISE DES RESSOURCES

Les ressources naturelles du territoire ne sont pas inépuisables : chacun doit les préserver afin de ne pas compromettre les besoins futurs. Le Parc doit donc sensibiliser communes et habitants à la préservation de ces ressources.

Le Parc travaille avec l'Agence de l'eau et la Direction régionale de l'environnement **sur la ressource en eau** afin de lutter à la fois contre la surconsommation et contre les pollutions. Il donne aussi son avis **sur des projets d'aménagement** susceptibles d'avoir un impact sur cette ressource et participe à la mise en place du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui concilie **les intérêts de tous les utilisateurs** en respectant le milieu aquatique.

ressources

Action

NATURA 2000, réseau européen de sites naturels remarquables, vise à préserver des milieux naturels ainsi que des espèces animales et végétales rares et menacées. Sur chaque site Natura 2000, des Documents d'objectifs définissent les principes de gestion appropriés en tenant compte des activités socio-économiques. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est opérateur local de plusieurs de ces sites sur son territoire. Il assure un suivi scientifique et technique auprès des collectivités et des particuliers.

Témoignage

Paul Blu
Président de l'Association nationale pour la protection du ciel nocturne (ANCPN)

"En diminuant l'excès d'éclairage, on fait d'importantes économies d'énergie, on rétablit la qualité du ciel et on protège la faune nocturne. Il s'agit seulement de limiter les puissances, de diminuer le nombre de sources et de couper l'éclairage lorsqu'il est inutile. Notre partenariat avec le PNR nous aide à sensibiliser les élus mais aussi la population à l'excès d'éclairage. Quelques maires ont fait l'expérience de diminuer l'éclairage d'une demi-heure en hiver, réalisant ainsi une économie de 17 % sur la facture d'électricité publique."

La bonne gestion des ressources énergétiques passe avant tout par la connaissance de nos consommations et des économies réalisables. Pour cela, le Parc a réalisé un **schéma énergétique du territoire** qui permet de définir les grands objectifs à atteindre en matière d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables. **Élaboré en concertation avec les élus, le schéma**

éolien permet par exemple d'accompagner l'implantation d'éoliennes **dans le respect des habitants et des patrimoines du territoire.** D'autres patrimoines à préserver sont aussi pris en compte dans les orientations de la charte : **la terre** (le sous-sol), **l'air** et **le ciel nocturne.**

AGIR POUR NOS PAYSAGES CULTURELS REMARQUABLES OU ORDINAIRES, RECONNUS OU MÉCONNUS

Le paysage culturel est le résultat de facteurs naturels que l'homme s'est évertué à dompter au fil des siècles. Il est ici marqué par l'eau et la vigne et caractérisé par l'abondance de tuffeau et d'ardoise. Pour préserver l'existant ou créer de nouveaux aménagements, il est primordial que tous les acteurs locaux intègrent cette notion.

À tous les niveaux, les actions sur le **patrimoine bâti** doivent intégrer au mieux la qualité environnementale et paysagère, non pour figer les choses mais pour en renforcer l'identité au fil des évolutions. Depuis plusieurs années, le Parc a engagé des **travaux et des inventaires** sur le **petit patrimoine bâti** – lavoirs, loges de vignes, fournils… Ces efforts doivent être poursuivis et valorisés notamment auprès des communes afin qu'elles soient incitées à prendre le relais. Le Parc projette aussi d'éditer un **guide gratuit** des bonnes pratiques pour restaurer ce patrimoine.

MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

L'urbanisme est un axe fort d'intervention. Au-delà de la prise de conscience du bien commun que représente le paysage, il s'agit d'aider les communes à agir en faveur d'un urbanisme plus durable et plus économe en espace.

À ce titre, le Parc entend développer des **méthodes de travail** qui aident **élus, techniciens et habitants** à échanger pour l'élaboration de projets d'aménagement respectueux des équilibres économiques, sociaux et environnementaux. Par exemple, à l'échelle des communautés de communes, des habitants volontaires pourront être sollicités pour l'élaboration de projets de préservation, de valorisation et de gestion de leurs paysages. L'intérêt de cette approche est de mettre en relation des acteurs qui n'ont pas la même perception de leur territoire : agriculteurs, entrepreneurs, associations de randonnée ou de protection de la nature, professionnels du tourisme… Dans le cadre du programme d'éducation au territoire, le Parc souhaite enfin **impliquer les scolaires aux thématiques liées à l'urbanisme** afin de les faire réfléchir sur leur cadre de vie.

Action

CONSEILS AUX PARTICULIERS
Deux associations – le CAUE et l'Aduc – accompagnent le Parc pour informer les particuliers et les communes (1 200 personnes conseillées en dix ans) sur le plan technique, administratif et financier en matière d'architecture et de restauration du patrimoine. N'hésitez pas à les contacter si vous avez un projet de construction, d'agrandissement ou de restauration !
CAUE : 02 41 22 99 99
Aduc : 02 47 93 83 83

Témoignage

Orianne Chevalier
Habitante du Bouchardais

"Avec l'aide du Parc, la communauté de communes a réuni un petit groupe d'habitants pour travailler sur un Plan paysager patrimonial. L'objectif était de mettre en avant les défauts et les qualités de nos paysages pour bien cibler les choses et pouvoir intervenir en conséquence. Le premier intérêt de cette démarche est de confronter les points de vue. Cela peut aussi amener les élus à réfléchir autrement car il est important pour demain que l'on apprenne à ne pas construire n'importe où. En ce qui me concerne, j'ai aussi appris à regarder le paysage autrement."

AXE 2

Un développement économique *respectueux des équilibres écologiques*

agriculture

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

Depuis les années 60, le productivisme agricole a entraîné une baisse du nombre d'agriculteurs et une hausse de la taille des exploitations, avec des conséquences sur l'environnement. Pilier économique du territoire, l'agriculture doit aujourd'hui s'adapter aux attentes de la société en termes de qualité et de respect du cadre de vie.

Pour l'y aider, le Parc met en place des **circuits courts** – vente à la ferme, magasin de producteurs… – qui valorisent les productions locales et sécurisent le revenu des agriculteurs. Il souhaite aussi créer de **nouvelles filières** comme les **cultures énergétiques**, afin de répondre à la demande locale tout en développant les énergies renouvelables. D'autre part, le Parc soutient **l'élevage et le maintien des surfaces en herbe**, notamment dans les milieux humides, afin de préserver la biodiversité. Il souhaite enfin contribuer à promouvoir **l'agriculture biologique** auprès des habitants et aider les producteurs à maîtriser des pratiques plus économes et respectueuses de l'environnement.

Action

FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Le Parc souhaite développer une filière d'approvisionnement en bois déchiqueté et granulé afin de favoriser l'équipement en chaudières et poêles des particuliers, des entreprises et des collectivités. L'intervention d'agriculteurs et de forestiers dans cette filière répond à des enjeux importants : créer un réseau et des emplois, permettre des économies, mieux valoriser les ressources locales et encourager la gestion durable des forêts du territoire.

CONTRIBUER A UNE GESTION DURABLE DES MASSIFS FORESTIERS

Les massifs forestiers représentent 25 % de la surface totale du territoire. Ils se trouvent principalement sur les plateaux le long du fleuve et participent à l'identité des paysages du territoire.

Sur ces milieux très variés, le Parc veut mettre en place des **actions de sensibilisation** pour faire connaître aux élus, propriétaires forestiers et habitants, la diversité des milieux et des espèces de la forêt. Cette valorisation passe aussi par la promotion d'une **gestion durable des forêts** en incitant par exemple les producteurs à mettre en place des **certifications sur le bois**. En partenariat avec l'Office national des forêts, il désire également aménager certaines zones forestières comme **espaces d'accueil touristique et récréatif**, sans perturber leur équilibre. Il veut aussi développer des activités de **découverte du milieu forestier** et des **visites guidées** pour le grand public et les scolaires.

Témoignage

Éric Devant
Agriculteur bio à Avoine

"J'ai repris l'exploitation en 1990 en continuant l'élevage de génisses et je me suis mis au bio en 1996 : c'était un créneau à prendre du fait de mes faibles rendements de foin. Ensuite, j'ai fait le choix de la vente directe pour faire face à la baisse des cours de la viande. Aujourd'hui, je suis convaincu que beaucoup de gens recherchent les produits bio. C'est l'avenir !"

et humains

Témoignage

Maryse Moniot, Henri Coulon, Brigitte Duplessis
Mairie de Saint-Cyr-en-Bourg

"Les élus ont voulu réaliser un plan de plan de désherbage pour diminuer la consommation de produits phytosanitaires sur la commune. C'est une formation théorique et pratique, avec des réunions et une réflexion sur les pratiques alternatives au chimique. Parallèlement, on a demandé aux habitants d'un quartier d'arracher les herbes mais peu ont joué le jeu. Il est trop tôt pour tirer le bilan, mais on sait déjà que la consommation de désherbant a été divisée par trois et que les employés ne sont plus agressés comme avant par les produits."

ENGAGER COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES DANS UNE DYNAMIQUE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Face aux attentes de la société, l'environnement devient un nouveau défi économique pour les entreprises et les collectivités. Le Parc joue un rôle de conseil, d'incitateur et d'appui technique pour les aider à maîtriser cet enjeu.

Il encourage les **collectivités gestionnaires de zones d'activité** à réaliser des démarches de qualité environnementale: récupération des eaux pluviales, gestion collective des déchets, intégration paysagère et urbanistique des activités. Depuis 2002, il sensibilise les communes à la gestion durable, avec des **entretiens techniques et écologiques** pour les agents et les élus: maintien de la biodiversité, lutte contre les espèces envahissantes, gestion du patrimoine bâti, maîtrise de l'énergie…

Aux entreprises, le Parc propose, en partenariat avec les chambres consulaires, des diagnostics environnementaux et énergétiques, des démarches collectives de gestion des déchets, et des conseils architecturaux et paysagers. Enfin, le concours **Éco-Trophée**, créé en 1998, récompense tous les deux ans les pratiques environnementales innovantes tout en encourageant de nouveaux acteurs à se lancer dans cette voie.

Action

FILIÈRE CHANVRE
S'il n'est plus utilisé en tant que textile, le chanvre, cultivé depuis longtemps en Val de Loire, sert aujourd'hui à fabriquer du papier de qualité et se développe comme isolant. Le Parc appuie donc les producteurs locaux qui souhaitent profiter du fort développement de l'éco-construction et soutient la formation des artisans pour l'utilisation de ce matériau.

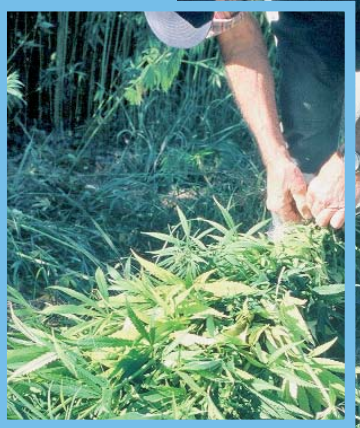

SOUTENIR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES LIÉES AUX PATRIMOINES DU TERRITOIRE

savoir-faire

Les savoir-faire font partie de la richesse patrimoniale du territoire. Le Parc souhaite les maintenir, en favorisant leur adaptation et leur transmission pour attirer de nouvelles vocations.

Dans le domaine de **l'habitat**, collectivités et habitants privilégient de plus en plus techniques durables et matériaux sains. Accompagner les acteurs de la **construction dans des démarches de qualité environnementale** ou favoriser la création de filières spécifiques constituent des priorités futures pour le Parc. Par ailleurs, **la marque "Parc naturel régional"** peut être attribuée à des produits agricoles ou artisanaux, des prestations touristiques ou des savoir-faire qui participent à la qualité de vie sur le territoire et à son attractivité.

Enfin, le Parc initie et appuie des actions d'**insertion sociale** basées sur les savoir-faire patrimoniaux par la mise en place de formations ou d'opérations spécifiques. Celles-ci visent à mobiliser des personnes en difficulté face à l'emploi, notamment des jeunes en demande de formation.

Un développement économique *respectueux des équilibres écologiques et humains*

DÉVELOPPER UN TOURISME ET DES LOISIRS DE NATURE ET DE DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

Pour un site de renommée internationale comme la vallée de la Loire, le tourisme représente un poids économique important. Dans ce domaine, le Parc développe une offre complémentaire de celle des intervenants publics et privés, notamment en matière de tourisme de nature et de découverte des patrimoines.

Le premier objectif du Parc consiste à **augmenter la durée des séjours** et les **dépenses moyennes des touristes**, à développer le tourisme hors saison et à démarquer le territoire du reste du val de Loire. Ses actions sont basées sur l'originalité du patrimoine bâti et naturel, sur la qualité des prestations

découverte

proposées, le respect de l'environnement et la qualité de l'accueil par des professionnels soucieux de partager leurs connaissances.

Au travers de ses actions, le Parc souhaite donner l'opportunité aux touristes **de s'immerger, de comprendre et de respecter** les sites naturels du territoire, que ce soit par la randonnée pédestre, équestre et VTT, par les sorties avec un animateur, par l'hébergement…

Ces actions s'adressent aux touristes français ou étrangers, amateurs d'activités de pleine nature, comme l'observation de la faune et de la flore, mais aussi aux touristes plus néophytes souhaitant juste diversifier leur type d'activités. Une attention particulière est portée à l'**accueil des familles** ainsi qu'aux **personnes à faibles revenus ou à mobilité réduite.**

Témoignage

Maurice Recoing
Président de l'Association des villages de charme.

"Nous sommes actuellement 11 communes, bientôt 14, avec le label Village de Charme *en Maine-et-Loire. Je pense qu'il est très valorisant pour les communes rurales d'organiser des activités et des lieux d'accueil touristiques comme le fait le PNR au travers de ce sentier équestre. J'ai beaucoup insisté pour que les communes s'engagent et qu'elles mettent des moyens à la disposition du PNR pour l'accueil des cavaliers et des chevaux. Sur un projet comme celui-là, l'échelle territoriale du Parc permet de mettre tout le monde autour de la table."*

Action

SENTIERS ÉQUESTRES

En matière de randonnée équestre, le Parc met en place des boucles d'une demi-journée et d'un circuit de 3 ou 5 jours autour des *Villages de Charme* de l'Anjou. L'originalité de cette démarche : de beaux itinéraires sécurisés et équipés, dans les communes et sites touristiques, de barres d'attaches permettant aux cavaliers de visiter librement nos sites.

Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération

VALORISER LES PATRIMOINES PAR LA CULTURE

Le développement du territoire repose aussi sur la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, et sur leur appropriation par les habitants. En lien avec les acteurs locaux, le Parc propose aux citoyens de réfléchir à leur cadre de vie.

Le Parc souhaite mettre en place des démarches concrètes pour améliorer la vie culturelle sur le territoire: créer un réseau pour favoriser les échanges entre les **opérateurs associatifs, privés ou institutionnels**, développer des ateliers et des **formations**, accompagner des projets de **restauration du bâti**, créer un **répertoire d'acteurs culturels** et un catalogue d'expositions… Il met aussi l'accent sur les **patrimoines naturels et paysagers** et participe à leur valorisation: **spectacles vivants, films, expositions de photos**… Les citoyens découvrent ainsi l'histoire de leur lieu de vie, peuvent se l'approprier et mieux le préserver. Le Parc envisage, enfin, de créer des **résidences d'artistes** et de faire de la Maison du Parc un lieu d'accueil, d'expositions et de diffusion culturelle.

Action

UNE ÉCOLE, UN VILLAGE, UN PAYSAGE est un programme éducatif qui ouvre le regard des élèves sur leur lieu de vie et sensibilise les plus grands au développement durable. En fin d'année scolaire, durant l'exposition *Regarde, c'est chez moi*, les jeunes présentent leur quartier, leur village ou leur paysage aux autres classes et à leurs parents. Ce moment festif permet à chacun de redécouvrir son cadre de vie et de s'interroger sur son devenir.

Témoignage

Christelle Bulot, Josette Pinet Hardouin
Association Patrimoine et tradition en Ridellois (Petri)

"En 2005, nous avons travaillé avec le Parc sur la création d'un spectacle professionnel en lien avec les patrimoines sur la Communauté de communes d'Azay-le-Rideau, ce qui est encore assez rare sur le territoire. Nous avons apporté du contenu pour écrire le scénario. C'était une façon de restituer les connaissances que l'on a accumulées et que l'on n'a pas l'occasion de mettre en valeur."

CONTRIBUER A L'ÉDUCATION DES CITOYENS DE DEMAIN

Le territoire de demain aura besoin d'adultes responsables. C'est pourquoi le Parc propose aux jeunes de regarder, ressentir et comprendre ce qui les entoure pour leur permettre d'agir différemment ou mieux que leurs aînés.

Favoriser la connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers, c'est aussi sensibiliser les enfants à leur **cadre de vie présent et futur**. En 2008, le Parc a ainsi initié 4300 jeunes de 3 à 17 ans. Soutenu par ses partenaires, il a mis en place pour les écoliers un **programme d'éducation au territoire** avec l'intervention de professionnels de l'environnement, du patrimoine, de la culture, de l'agriculture, de l'artisanat. Objectif: sensibiliser les jeunes sur les enjeux de **leur territoire…** et des **autres**. D'autres actions devraient être menées sur la maîtrise de l'eau et des énergies, la prévention des pollutions, les risques naturels… Le Parc propose aussi aux intervenants et enseignants des journées de formation pour enrichir les pratiques éducatives.

Un territoire responsable et dynamique, *ouvert à la coopération*

S'APPROPRIER LE TERRITOIRE POUR CONFORTER SON IDENTITÉ ET SON ATTRACTIVITÉ

Les communes du Parc appartiennent toutes à un territoire cohérent façonné par la Loire. Mais élus et habitants peuvent aussi contribuer à son identité et devenir des vecteurs de communication. L'objectif : transformer le discours et passer d'un lointain "Vous, le Parc" à un intimiste "Nous, le Parc".

Le Parc est un vaste territoire méconnu de ses habitants. Il mène **une communication adaptée et ciblée** pour faire **comprendre ses missions**, développer un **sentiment d'appartenance**, faire découvrir les atouts naturels et culturels et sensibiliser aux actions environnementales. Il met à la disposition des partenaires et collectivités des **expositions itinérantes** et participe à des manifestations dans les communes adhérentes. Le Parc est aussi l'affaire de tous : **élus et habitants** peuvent en être les relais et même les acteurs en devenant **délégués ou ambassadeurs du Parc**. Le Parc souhaite enfin **valoriser ses atouts naturels et patrimoniaux** auprès des **touristes nationaux et étrangers**. Il dispose pour cela de différents outils : documents en plusieurs langues, participation à des salons et des rencontres, nouveau site Internet.

identité

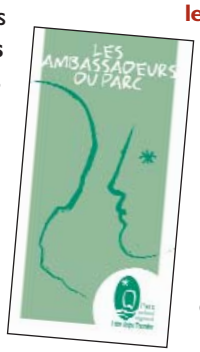

LA MAISON DU PARC La Loire, le bocage, les forêts, les coteaux… Tous ces espaces ont été façonnés par l'homme au fil des siècles. C'est tout le territoire et son histoire que l'on découvre à la Maison du Parc, à travers une scénographie originale et ludique qui met les cinq sens à l'honneur. En famille ou entre amis, on profite aussi des expositions thématiques, d'une information complète sur les activités et les visites dans la région, de la boutique et d'un circuit sur les matériaux écologiques utilisés dans le bâtiment.

Action

LES AMBASSADEURS DU PARC sont professionnels, élus ou membres d'une association. Tous volontaires, ils reçoivent une information privilégiée sur le Parc et doivent la retransmettre auprès des habitants. En fonction de leurs disponibilités, ils participent également à l'évaluation des produits touristiques "Parc" : sentiers d'interprétation, produits marqués, sorties natures. Ils reçoivent dans ce but une formation de trois à quatre jours alliant théorie et pratique de terrain.

Témoignage

Marylène Merlin
Secrétaire de mairie de Neuillé

"Quand j'ai entendu parler du Parc la première fois, je voyais quelque chose de très vaste et complexe, et j'avais une idée très vague de son périmètre. À l'heure actuelle, je ne connais encore pas toutes les communes ! Grâce à la charte, j'ai appris qu'il y avait plusieurs Parcs en France. En mairie, nous avons un rôle d'information mais sans avoir toujours les réponses. C'est pour cela que je me suis inscrite comme ambassadrice du Parc. Mais avoir une information, une fois par an, sur les objectifs et nouveautés du Parc serait un plus."

Témoignage

Marcel Audiau
Maire de Forges, premier vice-président de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine, président du Syndicat mixte du Pays saumurois.

"Le Parc apporte aux EPCI et aux pays sa sensibilité en matière d'environnement, d'énergies renouvelables, de patrimoine, d'urbanisme, pour penser l'aménagement de leur territoire en fonction de ces différents aspects et vérifier la logique de leurs actions. Au-delà des économies apportées par la mutualisation des moyens, la coopération entre toutes ces structures est un gage de cohérence et de cohésion sur les territoires."

RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION INTERCOMMUNALES

Depuis sa création, le Parc a vu le paysage institutionnel se complexifier avec la montée en puissance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Afin de favoriser la cohérence et la lisibilité entre les seize communautés de communes ou d'agglomération et les six pays du territoire, le Parc souhaite contribuer à une meilleure coordination de leur travail.

La mise en place de **rencontres avec les élus et les techniciens des EPCI** – séminaires, voyages d'échanges… – permet d'éviter le développement de projets concurrentiels. Parallèlement, la signature de **conventions entre le Parc et les pays** doit permettre de mieux définir les relations de travail et les rôles de chacun. Le Parc souhaite aussi développer de nouveaux projets avec ses deux villes-portes, Tours et Angers, et leurs agglomérations, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'éco-tourisme.

AGIR CONJOINTEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

Il est difficile d'envisager le développement durable d'un territoire sans s'inscrire dans une vision plus large. C'est pourquoi le Parc favorise les échanges avec d'autres territoires tant en France qu'à l'étranger.

Action

PATRIMOINE MONDIAL
Le Val de Loire est inscrit depuis 2000 au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels vivants. De Sully-sur-Loire (Loiret) à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), sur 280 km en continu le long du fleuve – un tiers des communes du Parc est concerné –, il s'agit du plus grand site inscrit par l'Unesco en France. L'objectif est ici de promouvoir le territoire, notamment par le tourisme, tout en préservant son environnement et sa qualité de vie.
Info : www.valdeloire.org

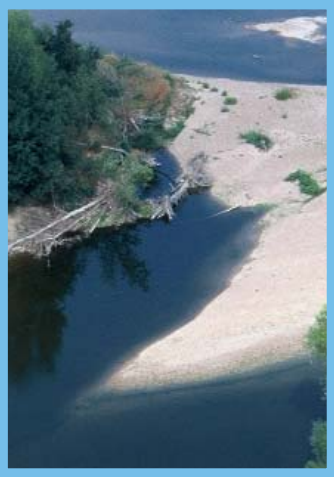

coopération

En réseau avec la Fédération, le Parc développe des échanges d'expériences avec les **44 autres Parcs naturels régionaux**. Il participe également à des rencontres entre élus, techniciens et habitants d'autres pays de l'Union européenne – Hongrie, Pologne… De même, la forte implication du Parc dans l'inscription du Val de Loire au **patrimoine mondial de l'Unesco** positionne bien le territoire dans une logique internationale. Les scolaires du territoire pourront ainsi, en collaboration avec des écoles étrangères, être sensibilisés à la diversité des territoires du monde et aux relations qui peuvent s'établir avec eux.

Le Parc souhaite aussi contribuer au développement durable en axant ses interventions internationales sur le **patrimoine**. Il contribue par exemple à la solidarité vis-à-vis des pays du Sud et apporte, en association étroite avec l'Unesco, un soutien technique et humain à la Région Centre à la démarche d'Éco-vallée sur la Nam Kahn au Laos, mais aussi au programme Loire-Niger avec la Ville d'Angers. Le Parc procède également à des échanges avec le Burundi en collaboration avec la Région Pays de la Loire.

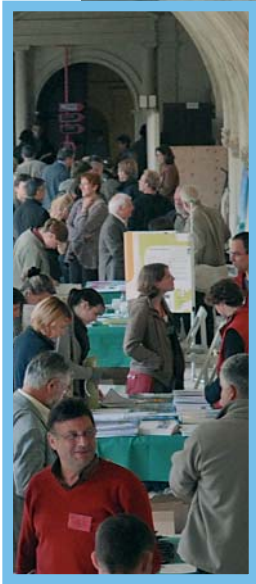

Les communes du territoire

Allonnes
Ambillou-Château
Anché
Andard
Antoigné
Artannes-sur-Thouet
Assay
Avoine
Avon-les-Roches
Avrillé-les-Ponceaux
Azay-le-Rideau
Beaufort-en-Vallée
Beaumont-en-Véron
Benais
Blaison-Gohier
Blou
Bourgueil
Brain-sur-Allonnes
Brain-sur-l'Authion
Braslou
Braye-sous-Faye
Bréhémont
Brézé
Brigné-sur-Layon
Brion
Brizay
Brossay
Candes-Saint-Martin
Chacé
Champigny-sur-Veude
Chaveignes
Cheillé
Chemellier
Chênehutte-Trèves-Cunault
Chézelles
Chinon
Chouzé-sur-Loire
Cinais
Concourson-sur-Layon
Continvoir
Corné
Courcoué
Coutures
Couziers
Cravant-les-Coteaux
Crissay-sur-Manse
Crouzilles
Dénezé-sous-Doué
Doué-la-Fontaine
Faye-la-Vineuse
Fontaine-Guérin
Fontevraud-l'Abbaye
Forges
Gée
Gennes
Gizeux
Grézillé
Huismes
Ingrandes-de-Touraine
Jaulnay
La Bohalle
La Breille-les-Pins
La Chapelle-aux-Naux
La Chapelle-sur-Loire
La Daguenière
La Ménitré
La Roche-Clermault
La Tour-Saint-Gelin
Langeais
Le Coudray-Macouard
Le Puy-Notre-Dame
Le Thoureil
Lémeré
Lerné
Les Rosiers-sur-Loire
Les Ulmes
Les Verchers-sur-Layon
Lignières-de-Touraine
Ligré
L'Ile-Bouchard
Longué-Jumelles
Louerre
Louresse-Rochemenier
Luzé
Marcay
Marigny-Marmande
Mazé
Meigné-sous-Doué
Montfort
Montreuil-Bellay
Montsoreau
Neuillé
Panzoult
Parcay-sur-Vienne
Parnay
Pont-de-Ruan
Razines
Restigné
Richelieu
Rigny-Ussé
Rilly-sur-Vienne
Rivarennes
Rivière
Rou-Marson
Saché
Saint-Benoît-la-Forêt
Saint-Clément-des-Levées
Saint-Cyr-en-Bourg
Saint-Georges-des-Sept-Voies
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Georges-sur-Layon
Saint-Germain-sur-Vienne
Saint-Macaire-du-Bois
Saint-Martin-de-la-Place
Saint-Mathurin-sur-Loire
Saint-Michel-sur-Loire
Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Saint-Patrice
Saint-Philbert-du-Peuple
Saint-Rémy-la-Varenne
Saumur
Savigny-en-Véron
Sazilly
Seuilly
Souzay-Champigny
Tavant
Theneuil
Thilouze
Thizay
Trogues
Turquant
Vallères
Varennes-sur-Loire
Varrains
Vaudelnay
Verneuil-le-Château
Verrie
Villaines-les-Rochers
Villandry
Villebernier
Vivy

… et deux villes-portes : Angers et Tours.

POUR EN SAVOIR PLUS

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Bureau du Parc – 7 rue Jehanne-d'Arc
49730 Montsoreau
Tél. : 02 41 53 66 00 – Fax : 02 41 53 66 09
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr
Site Internet : www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Maison du Parc – 15 avenue de la Loire
49730 Montsoreau
Tél. : 02 41 38 38 88 – Fax : 02 41 38 38 89
Courriel : maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr

Document édité avec le soutien financier de : Région Centre — Région Pays de la Loire

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine